

## AVIS PUBLIC

### ADMISSION DES ENFANTS AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

#### Admission au préscolaire 4 ans et 5 ans

**Pour qui?** Tous les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Où s'inscrire?** À l'école de votre territoire pour la **maternelle 4 ans et 5 ans**.

Pour la **maternelle 4 ans**, veuillez noter que les places sont limitées, des critères de priorisation pourraient s'appliquer.

*Au service  
de la réussite  
de chacun*

**Quand?** Du lundi 10 janvier au vendredi 14 janvier 2022.  
**En raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, il est obligatoire de prendre un rendez-vous en appelant à l'école de votre territoire.**

**Quelle est l'école de mon territoire?** Pour connaître l'école primaire de votre territoire et la politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves (52-02-01), veuillez **consulter notre site Web à l'adresse suivante** : <https://www.cssd.gouv.qc.ca> ou téléphoner au 819 663-9221.

**Quels documents sont requis pour l'admission?**

- 1- La copie originale du certificat de naissance de l'enfant (grand format) indiquant les noms des parents;
- 2- Deux preuves d'adresse (ex : compte de taxes, compte d'électricité, permis de conduire);
- 3- La carte d'assurance-maladie du Québec (carte soleil);
- 4- Pour les enfants handicapés, les rapports de professionnels de la santé confirmant le handicap.

**Si mon enfant est né ailleurs qu'au Canada?** Vous devez nous fournir les documents émis par **Immigration Canada** ou **Immigration Québec**.

**Questions?** Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'école de votre territoire.

Gatineau, ce 30 novembre 2021



La directrice générale,  
Manon Dufour